

# DÉCLARATION LIMINAIRE DE SUD ÉDUCATION CRÉTEIL

## AU CTSD 2<sup>ND</sup> DEGRÉS DU 24 JUIN 2015

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier les ajustements de structures que vous proposez ainsi que les postes vie scolaire que vous comptez attribuer pour l'année prochaine dans notre département.

Nous avons constaté et dénoncé tout au long de l'année lors des différents CTSD qu'une enveloppe largement insuffisante vous a été transmise pour le département de la Seine-Saint-Denis. Cela se traduit dans les tableaux que vous nous avez communiqués et aboutit à une gestion par vos services de la pénurie de moyens dans notre département.

SUD Éducation Créteil n'est pas présent en CTSD 93 pour gérer l'ingérable mais pour une nouvelle fois vous alerter sur la situation dans les collèges et plus largement du désinvestissement de l'Éducation Nationale et de l'État dans notre département.

Alerte qui vous a été donnée par les parents et les enseignants de la Seine-Saint-Denis à maintes reprises tout au long de l'année et en différents endroits : Aubervilliers, Montreuil, Aulnay-sous-Bois, Romainville, Bobigny, ou encore Saint-Denis et sous différentes formes : grèves, manifestations départementales ou de villes, actions écoles désertes, blocages d'établissements, blocage d'autoroute, actions envers les permanences des politiques, occupations de circonscriptions. Nous souhaitons une fois de plus vous alerter pour vous dire que la situation sur le terrain pour nos collègues est désastreuse et qu'ils ne peuvent plus assurer leurs missions dans des conditions convenables.

Il conviendrait, car c'est une de vos missions que vous preniez acte de nos alertes sur la situation en Seine-Saint-Denis, que vous fassiez remonter ce qui vous est dit en délégation d'établissement, dans les motions et compte rendu de C.A., dans les instances politiques, paritaires et techniques, dans les registres Sécurité et Santé au Travail et Dangers Graves et Imminents d'établissement, dans les C.H.S. et CHSCT, par les syndicats, les enseignants et les parents dans les luttes.. Il ne suffit pas d'écouter mais d'entendre chacun de ces mots pour qualifier les maux de l'Éducation Nationale dans les collèges du département.

L'administration que vous représentez ne doit pas rester sourde en cherchant coûte que coûte à faire des économies. L'éducation n'est pas une marchandise, les incidences à moyens et long terme des conditions déplorables d'enseignement en Seine-Saint-Denis auront un coût pour la société.

### **Concernant l'analyse des documents qui nous ont été transmis :**

Nous nous félicitons que des ouvertures de classes spécifiques soient enfin programmées pour l'année prochaine mais leur nombre est très en deçà des besoins tant au niveau des classes de SEGPA, d'UPE2A ou d'ULIS.

Nous ne pouvons qu'espérer que ces prémisses soit une orientation forte l'an prochain et que ces créations se feront plus massives dès la première répartition de la DHG en janvier.

**SUD Éducation Créteil demande une fois de plus à ce que pour toutes les classes d'UPE2A et d'ULIS la double inscription soit effective afin qu'il puisse y avoir une possibilité d'inclusion.** Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui comme par exemple au collège Jean Villar de Villeteuse où les élèves d'Ulis ne pourront pas être inclus faute de place.

**Concernant les affectations d'élèves d'UPE2A,** SUD Education Créteil souhaite relayer les

difficulté repérée par les conseiller-e-s d'orientations psychologues. Problématique de nature strictement administrative concernant l'application de la circulaire nationale.

En effet, il est demandé aux familles de constituer un dossier contenant des pièces justificatives : pièces d'identité de l'enfant et de ses parents, justificatif de domicile, attestation de délégation d'autorité parentale le cas échéant. Ce dernier document est actuellement exigé par les services de la DSDEN, alors même qu'il ne doit pas conditionner la scolarisation, comme stipulé dans la circulaire **n° 2002-063 du 20-3-2002** « *les dispositions législatives relatives à l'obligation scolaire imposent à toute personne exerçant une simple autorité de fait sur un enfant la charge d'assurer son instruction (article L.131-4 du code de l'éducation). Dans ce cas la preuve que l'enfant est régulièrement confié à cette personne peut être effectuée par tout moyen (lettre des parents, notoriété publique...).* **L'inscription dans un établissement scolaire ne peut donc être subordonnée à la présentation par la personne qui inscrit l'enfant d'un acte de délégation de l'autorité parentale.** »

Lorsque ce document n'est pas fourni par la famille, le dossier n'est d'après les C.I.O. pas traité par la DSDEN et aucune affectation n'est prononcée.

Certains enfants de moins de 16 ans ont du visiblement attendre plusieurs mois avant de pouvoir reprendre l'école. D'autres familles ont même abandonné leur démarche pour scolariser un enfant mineur. Où sont-ils scolarisés? Le sont-ils?

**SUD Éducation Créteil demande qu'une solution soit trouvée dès la rentrée afin de pouvoir accueillir ces élèves comme il se doit dans les collèges du département le plus tôt possible.**

**Concernant les ouvertures et fermetures de classes**, la fermeture de quatre classes de 6ème montre à quel point les moyens sont insuffisants dans le département. A l'heure où la liaison CM2/6ème est dans les discours ministérielle d'une importance capitale pour la réussite des élèves et où le nombre d'élèves par classe a augmenté de façon significative en Seine-Saint-Denis, il paraît incompréhensible que l'on n'ouvre pas d'avantage de 6ème. Il est même prévu la fermeture de deux sixièmes sur une même ville : Drancy. Quant aux ouvertures, elles mériteraient d'être beaucoup plus nombreuses aux vues des effectifs par classe bien trop important.

**SUD Education Créteil sera vigilant sur le respect des seuils par niveau à la rentrée prochaine.**

**Concernant l'abondement « d'heures supplémentaires aides »** cela est bien en deçà des besoins, au vu des coupes drastiques qu'il y a eu dans de nombreux établissements ou de nombreux projets vont être abandonnés comme au collège République de Bobigny qui était depuis plusieurs années précurseurs des expérimentations sans notes et qui va, faute de moyens, supprimer ces expérimentations l'an prochain. Il en est de même avec le projet d'adaptation des élèves à besoins éducatifs particuliers qui n'a pas visiblement eu votre écoute.

**Concernant la suppression des dispositifs**, nous ne comprenons pas là aussi le choix de supprimer des sections sportives dans un département ou la culture des activités physiques, sportives et artistiques fait sens auprès des élèves.

**Concernant les moyens vie scolaire**, la création de sept postes d'AED est dérisoire au vu des demandes répétées qui vous sont faites lorsque vous recevez des délégations d'établissement. Pour exemple au collège Elsa Triolet à Saint-Denis cela fait des années qu'il y a une demande forte des personnels en ce sens. Cette année il y a eu des problèmes de coups de couteau, de violences répétées, de toilettes non ouvertes, il y a eu un droit de retrait sur la question du climat scolaire (2

jours) et pour couronner le tout, le collège accueillera 30 élèves de plus l'année prochaine avec une architecture arrondie qui ne simplifie pas la surveillance.

Il n'existe pas de texte officiel sur cette question, ce qui donne lieu à des situations extrêmement variées d'un établissement à l'autre, en fonction de l'histoire des mobilisations locales. Il serait juste qu'une règle collective s'applique et permette un suivi personnalisé de scolarité. Mais là aussi il convient de ne pas se servir d'un principe d'équité pour mettre en place un système dont le seul but est de faire des économies de moyens et de niveler les besoins par le bas. Nous souhaiterions savoir si vous avez appliqué une règle de calcul pour ces dotations en ASSED car nous n'arrivons pas à trouver une logique dans votre répartition.

**En éducation prioritaire, Sud Éducation revendique 1 CPE pour 4 classes, 1 poste (ETP) d'AED pour 50 élèves.**

Mais ce qui interpelle le plus en regardant les documents que vous nous avez fournis c'est qu'il y a un collège dont vous vous souciez beaucoup en Seine Saint Denis : Le collège International de Noisy le grand, qui a lui tout seul se retrouve doté de 62 % des heures supplémentaires d'aides et 28 % des postes définitifs d'AED supplémentaires. Ce qui amène cet établissement à être le 8ème établissement le plus doté de Seine Saint Denis passant loin devant la grande majorité des établissements REP+ avec un H/E de 1,47. Établissement qui a le 3ème taux d'encadrement en AED du département avec 1 AED pour 52 élèves, le 8ème taux d'encadrement en CPE (ce qui fait une différence importante avec les autres établissements même en considérant l'internat) avec de plus un nombre d'élèves par classe inférieur à certains REP+ pour certains niveaux (23,5 élèves par classes)

**SUD Éducation Créteil avait dénoncé lors des derniers CTSD vos explications quand à une redistribution des moyens au nom d'une meilleure équité en enlevant notamment entre 20 et plus de 50 heures hebdomadaires à la quasi-totalité des établissements REP+.**

Il apparaît aujourd'hui avec évidence, car les chiffres ne mentent pas, que la DSDEN de la Seine-Saint-Denis sous des explications calomnieuses met en place dans le département une école à deux vitesses. Est ce cela qu'il fallait comprendre lorsqu'au plus haut sommet de l'état en décembre dernier on nous parlait de la réforme globale de l'allocation des moyens pour offrir à tous les élèves des chances égales de réussite ?

Nous souhaiterions savoir quel est l'indice social du collège International de Noisy Le Grand afin de comprendre ce qui a guidé vos choix dans un contexte de restriction budgétaire. Mais aussi quelle est la part de séquan d'yonisiens dans l'effectif du collège.

Il convient de préciser que nous ne souhaitons pas moins de moyens pour ce collège mais beaucoup plus pour les autres collèges du département notamment les plus défavorisés.

**Sud Éducation Créteil demande que soit communiqué le nombre d'heures restantes non ventilées à l'issue de cette répartition.** Nous souhaitons aussi avoir un tableau récapitulatif des DHG d'établissement intégrant les ajustements qui seront actés ainsi que les moyennes d'élèves par niveaux suivant les remontées des établissements.

**Dans un autre registre, à l'heure où viennent de s'organiser dans de nombreux établissements les C.A. concernant la DHG nous avons noté un climat chaotique concernant les I.M.P.**

Indemnités que nous avons déjà largement dénoncées à de multiples reprises notamment concernant le fait que ces heures ont été prises sur des heures faites devant élèves. Il semblerait comme nous l'avions anticipé que l'autonomie amène une dérégulation dans ce domaine. Il semblerait aussi que le discours qui a été donné aux organisations syndicales dans le cadre du CTSD ne soit pas le même que celui qui est servi aux chefs d'établissement. Nous avons relevé, dans les projets de ventilation, des IMP sur les heures de vaisselle, de chorale, de suivi ex-UPE2A mais aussi le refus de transformer les heures TICE en décharge...

Nous vous demandons donc de clarifier rapidement ce point avec les chefs d'établissement afin que la légalité soit rétablie. D'autre part nous serons vigilants à ce que la deuxième enveloppe sur les IMP ne soit pas inférieure à ce qu'elle représente en réalité.

A ce propos, nous souhaitons avoir les informations quant à la répartition de la 2ème enveloppe d'IMP qui sera distribuée après demain, le 26 juin.

**Sud Education Créteil demande comme le décret n° 2014-941 du 20 août 2014 en prévoit la possibilité que les missions que nous exerçons avant le décret soient reconnues par une décharge horaire et non par une I.M.P. Nous dénonçons les nouvelles missions à caractère hiérarchisant (Coordonnateur de discipline, de cycle, de niveau.....) et demandons à ce que les heures transformées en IMP soient réintégrées en heures postes pour la réussite de nos élèves.**

**Un autre point de tensions dans les établissements est la mise en place de la pondération dans les établissements REP +.**

Il convient de rappeler ici une fois de plus que cette pondération n'a pas vocation à être comptabilisée et que la totalité de la pondération n'est pas destinée à être de la concertation. Cela est clair dans les textes, clair dans le discours de M. Tournier au Ministère, clair dans les propos de Mme Burban à l'inspection Général, mais ceci n'est visiblement pas clair pour la DSDEN de la Seine-Saint-Denis puisque la semaine dernière encore vous receviez une délégation du collège Joliot-Curie de Stains notamment sur ce propos. D'autre part il convient aussi de rappeler que la réforme de l'éducation prioritaire ne pourra avoir sens que si il y a une réduction massive des heures supplémentaires dans ces établissements comme cela est explicité dans les documents accompagnant la réforme. En outre nous espérons après avoir posé la question trois fois, et cette fois par écrit plus d'une semaine avant le C.T.S.D., avoir une réponse claire quant à la pondération des heures d'UNSS qui est prévue dans le décret du 20 août 2015.

**D'autre part il nous semble important que vous fassiez une information en direction des chefs d'établissement afin qu'ils mettent en place les registres Santé et Sécurité au Travail et Danger Grave et imminent.** Registres qui comme vous le savez sont obligatoires depuis 2012 et qui ne sont pas mis en place dans bon nombre d'établissements en Seine-Saint-Denis comme au collège Pierre Sépard de Bobigny alors que des demandes répétées ont été formulés par l'équipe. Aussi, il serait nécessaire que les chefs d'établissement expliquent, comme il se doit, le fonctionnement de ces registres à tous les membres de la communauté éducative.

**Sud Education Créteil profite du CTSD pour dénoncer aussi les pratiques de certains chefs d'établissement** qui tentent par tous les moyens de faire entrave au droit syndical comme au collège Victor Hugo d'Aulnay-sous-Bois où le principal souhaite choisir les personnels qui peuvent assister aux HMI après en avoir choisit la date.

**Nous aurons bien sûr l'occasion l'année prochaine de discuter de la réforme du collège** qui est censée être mise en place à la rentrée 2016 avec les nouveaux programmes. Mais il convient de vous dire dès maintenant que si nous sommes pour une réforme ambitieuse du collège, nous sommes opposés à la réforme proposée qui ne sera pas applicable en l'état sur le terrain, qui va creuser les inégalités, qui va acter une baisse de moyens et qui ne fera que dégrader les conditions de travail des collègues sans aucune contrepartie.

**Pour conclure il nous semble important de parler du rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire »** remis le mois dernier par M. Jean-Paul Delahaye, ancien directeur de l'enseignement scolaire, conseiller spécial de Vincent Peillon et directeur académique de la Seine-Saint-Denis il y a quelques années.

Ce rapport liste un certain nombre de constats et de préconisations qui vont, nous semble t-il, dans le bon sens pour notre département :

- ◆ l'augmentation du nombre de médecins et d'infirmiers
- ◆ L'amélioration des conditions de travail des personnels médicaux et sociaux
- ◆ Un nouveau système d'allocation des moyens encore plus équitable
- ◆ La difficulté de mixité sociale sur le territoire à cause de la présence d'établissements privés
- ◆ Des mesures exceptionnelles pour prendre en compte des conditions de travail particulièrement difficiles (réduction du service des enseignants)
- ◆ La baisse des effectifs par classe
- ◆ Une priorité absolue pour le remplacement des personnels absents

Nous espérons, que ce rapport ne reste pas dans les tiroirs de la D.S.D.E.N et que vous saurez en faire bon usage.

Citons pour terminer Monsieur Jean-Paul Delahaye, l'auteur du rapport, qui a dit le 30 mai 2015 à Montreuil, dans notre département, devant des enseignants et des parents d'élèves:

**« Le système ne bougera pas si vous ne mettez pas les pieds dans le plat »**

Nous avons à SUD Éducation Créteil reçu le message cinq sur cinq, et nous voulons, M. le directeur Académique, vous assurer que **nous mettrons tout en œuvre afin d'amplifier dès le début de l'année scolaire prochaine les luttes locales, de villes et départementales jusqu'à obtention d'un réel plan d'urgence pour la Seine-Saint-Denis, en adéquation et à hauteur des besoins pour l'éducation dans le département.**

SUD Éducation Créteil